

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 26 Septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Septembre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, BASTELICA, AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. MARCANGELI, M. SBRAGGIA, M. LAUDATO
Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	Mme RISTERUCCI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. BASTELICA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	Mme MORACCHINI

Etaient absents :

M.M COMBARÈT, TOMI, RUAULT, CORTEY, Mme PERES, Mme CURCIO, Mme PASTINI, Mme OTTAVI-BURESI, Mme JOLY, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Monsieur D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Septembre 2011

Délibération N°2011 / 237

Attribution d'une subvention à une Association relevant du secteur sanitaire et social.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans sa séance du 16 mai 2011, le Conseil municipal a autorisé l'attribution de subventions à plusieurs associations intervenant dans le domaine social, sanitaire et humanitaire. L'association « Médecins du monde » n'avait pas remis son dossier dans les délais.

Les bénévoles de cette association accueillent gratuitement les personnes les plus démunies au cours de consultations médicales dans les locaux de Stella Maris (Falep) et du Secours Catholique.

Il est proposé d'attribuer à « Médecins du monde » 1 000 € pour l'acquisition de produits pharmaceutiques, de prothèses auditives et de lunettes.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'attribuer une subvention de 1 000 € à « Médecins du Monde »

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011, compte 65, article 6574.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Monsieur VITALI, conseiller municipal délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2011-115 du 16 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 Septembre 2011,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Association « Médecins du Monde ».

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011, compte 65, article 6574.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME.

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI.